

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 4 avril 2011 à 20 h.

**PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller
Lawrence Cassista, conseiller**

ABSENTE : Lucie Racine, conseillère

PUBLIC : 3

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

RÉS. NO : 2011-04-349 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 avril 2011 du Conseil municipal tenue à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-04-350 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 4 avril soit adopté tel que présenté par le directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, en laissant les « Affaires nouvelles » ouvertes ».

RÉS.NO : 2011-04-351 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2011

Il est proposé par : monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 7 mars 2011 tel que

présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO : 2011-04-352

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES
TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU
CHEMIN DE FER DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la rue Fillion passe dans l'emprise du Chemin de fer Charlevoix au niveau du Chemin du Trait Carré;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées aux plans et devis à la demande des ingénieurs de Chemin de fer de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'engager auprès de la compagnie à défrayer les honoraires de leur ingénieur pour la surveillance des travaux dans cette emprise;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Saint-Joachim s'engage à défrayer les frais de 2000\$ plus les taxes au Chemin de Fer de Charlevoix;

QUE ces montants seront pris à même les surplus accumulés ».

RÉS.NO : 2011-04-353

**RÉSOLUTION CONCERNANT LES
TRAVAUX DE LA RUE FILLION
ACCORDÉS AU PLUS BAS
SOUMISSIONNAIRE CONFORME**

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs ont préparés les plans et devis qui ont servis à procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres le 18 mars dans le SE@O À 16H05;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des soumissions jusqu'à 11H00 ce matin du 4 avril 2011;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs ont analysé la conformité des soumissions de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs nous recommandent d'accepter la soumission de DRAINEXC Inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Jean-François Labranche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit joint le compte-rendu de l'ouverture des soumissions en annexe « A » comme si au long récité;

Que soit accordé les travaux d'infrastructures de la rue Fillion au plus bas soumissionnaire conforme, soit DRAINEXC Inc. pour la somme de 130 886.78\$, tel qu'il apparaît dans leur document de soumission daté du 4 avril 2011;

QUE ces montants seront pris à même les montants identifiés à la résolution numéro 2011-04-354, annexe « B ».

RÉS.NO : 2011-04-354

RÉSOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES (CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL) DES RUES FILLION ET TRAIT-CARRÉ, COMPORTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 150 000\$

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux requis sont décrits plus amplement aux documents préparés par la firme DESSAU Inc., en date du 31 janvier 2011, avec une estimation préliminaire au montant de 145 083.49\$, révisé en mars 2011, incluant les taxes nettes et les frais contingents;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 4 avril 2011 à 11 heures;

QU'une copie de la description des travaux et de l'estimation de ceux-ci est jointe en annexe « A »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 15 mars 2011 du MDDEP une autorisation pour procéder aux travaux;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la présente résolution a pour but d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter des travaux pour la réfection des infrastructures (conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial) des rues Fillion et Trait-Carré. Lesdits travaux sont plus amplement décrits aux documents préparés par la firme DESSAU Inc., en date du 31 janvier 2011, et révisé en mars 2011, comportant une estimation préliminaire du coût desdits travaux ;

QU'à ces fins, ce conseil décrète une dépense n'excédant pas 150 000\$, telle que plus amplement détaillée à l'estimation jointe à l'Annexe « A » pour faire partie intégrante de la présente résolution;

QUE ces montants seront pris à même les montants prévus à l'annexe « B » qui fait partie intégrante de la présente résolution ».

RÉS. NO. 2011-04-355

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA RUE FILLION ACCORDÉE AU GROUPE DESSAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décrété des travaux d'infrastructures pour la rue Fillion;

CONSIDÉRANT QUE le MDDEP exige un rapport d'ingénieur à la fin des travaux pour confirmer que ceux-ci ont été faits dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe DESSAU nous accompagne dans ce dossier depuis le début du projet;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Maltais, ingénieur, nous a produit une offre de services professionnels le 8 mars 2011 pour faire la préparation du devis administratif, de l'appel d'offres et de la surveillance des travaux;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Jean-François
Labranche

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit retenu les services professionnels du Groupe DESSAU pour la surveillance des travaux de la rue Fillion, ainsi que pour la préparation du devis administratif qui a servi à l'appel d'offres fait dans le SE@O;

QUE l'offre de services datée du 8 mars 2011 faite au montant de 8 820\$ plus les taxes soit acceptée et qu'elle soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme si au long récitée;

QUE ces montants seront pris à même les surplus accumulés ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur Lawrence Cassista, qu'à une prochaine session du Conseil de la Municipalité de Saint-Joachim sera proposé pour adoption un règlement :

« Remplaçant l'article 6 du règlement #307-2007 portant sur les feux par un nouvel article plus explicite suggéré par le Comité de sécurité publique de la MRC de la Côte-de-Beaupré sur le même objet ».

RÉS.NO : 2011-04-356

RÉSOLUTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre à jour son plan d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE nos ingénieurs ont demandé des soumissions afin d'obtenir une proposition pour effectuer des travaux de nettoyage et d'inspection des conduites et des regards du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE notre ingénieur a reçu deux propositions et qu'après analyse une recommandation du plus bas soumissionnaire conforme nous est faite en date du 15 mars;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit accordé à l'entrepreneur « Veolia ES Canada services industriels Inc. » le contrat pour la réalisation du nettoyage et de l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts;

QUE le contrat sera fait pour un montant forfaitaire de 9 868.76\$;

QUE ces montants seront pris à même les surplus accumulés ».

**RÉS.NO : 2011-04-357 NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme monsieur Jean-François Labranche, conseiller au siège # 6, comme maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2011 inclusivement

**RÉS. NO. 2011-04-358 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR
LA SOCIÉTÉ HYDRO-CANYON**

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur Roger Carrier, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Joachim soit et est autorisé par le conseil municipal à signer comme administrateur, à compter du 29 avril 2011, en remplacement de madame Suzanne Cyr, les documents officiels au sein de la Société Hydro-Canyon, pour et au nom de la municipalité de Saint-Joachim ».

**RÉS. NO 2011-04-359 AUTORISATION DE SIGNATURES DE
CHÈQUES –EFFETS BANCAIRES ET
PAPIERS OFFICIELS POUR LA
MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE monsieur Roger Carrier, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Joachim soit et est autorisé par le conseil municipal à signer les chèques, effets bancaires ainsi que les autres papiers légaux et officiels de la Municipalité à compter du 29 avril 2011 en remplacement de madame Suzanne Cyr qui prend officiellement sa retraite;

De plus, monsieur le maire, Marc Dubeau, déjà autorisé par résolution du Conseil et monsieur Roger Carrier, directeur général et secrétaire-trésorier sont également autorisés à signer pour retirer des fonds de la Caisse Populaire Desjardins Mont-Saint-Anne, soit à l'épargne, soit au capital social si cela est jugé nécessaire ».

RÉS.NO : 2011-04-360

OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 150\$ AU « CLUB DU 3^{IÈME} ÂGE DE ST-JOACHIM POUR 2011

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2011 à l'organisme le « Club du 3^{ième} âge de St-Joachim » afin de les aider à offrir à ses membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS. NO : 2011-04-361

MANDATER MONSIEUR MARC DUBEAU POUR ASSISTER AU SOUPER DU TOURNOI DE GOLF DE L'HÔPITAL

Il est proposé par : monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal mandate monsieur Marc Dubeau, maire, à assister au souper du tournoi de Golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré le 27 mai prochain au Centre des Congrès du Château Mont-Sainte-Anne;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-04-362 AVANCE DE 7 000\$ POUR LE FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde une avance de 7 000\$ au Comité du Festival de l'Oie des Neiges afin de les aider à débiter leurs préparatifs pour le prochain festival de l'Oie des Neiges prévu pour octobre 2011, ceci en attendant qu'une aide financière du gouvernement fédéral soit confirmée et/ou que l'autofinancement de l'organisme soit atteint;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-04-363 ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 1^{er} avril 2011 pour les chèques numéros : 1100120, 1100151 à 1100156 et 1100163 à 1100190 pour un montant de 96 195,49\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO : 2011-04-364 DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE TRAVAIL DE RUE TAG

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes l'Énigme de Beupré nous adresse une demande d'aide financière pour le projet de travail de rue TAG;

CONSIDÉRANT QUE le projet offrira la présence de deux intervenants dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a eu un impact positif l'été dernier auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce travail de prévention est en lien direct avec les préoccupations mentionnées dans la politique familiale de la MRC de la Côte-de-Beupré;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long récité;

QUE soit accordé une aide financière de 1500\$ pour contribuer au projet de travail de rue tel que formulé et selon les budgets de l'organisme prévus à cet effet;

QUE le projet TAG a été reconnu comme un moyen efficace pour rejoindre nos jeunes au cœur de la municipalité et également ceux qui fréquentent la Maison des jeunes de Beupré;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-04-365 OCTROI D'UNE AVANCE DE 500\$ AU RESPONSABLE DU DOSSIER-SITE- WEB

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde une avance de 500\$ au conseiller responsable du dossier site « WEB » de la Municipalité, monsieur Mario Godbout, pour le développement du site internet pour l'année 2011;

QUE soit demandé à monsieur Godbout de remettre à la Municipalité toutes les factures en relation avec ce poste budgétaire;

QUE ce montant soit pris à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-04-366 SUBVENTION DE 500\$ AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE À BEAUPRÉ

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, à titre de principal partenaire, accorde une subvention de 500\$ au Comité Organisateur de la Fête Nationale qui se déroulera à Beupré le 24 juin prochain; que soit demandé à ce dernier l'organisation d'un transport adéquat pour les

gens de Saint-Joachim et que l'horaire de ce transport soit publicisé ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

**RÉS.NO : 2011-04-367 ACCEPTATION DE LA TARIFICATION-
CAMP D'ÉTÉ-2011 À BEAUPRÉ**

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale concernant un camp d'été et un camp « ADO » communs entre la Ville de Beauré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE les jeunes de Saint-Joachim apprécient ce genre de « camp » car ils se retrouvent avec un plus grand nombre de jeunes du même âge et les activités sont plus diversifiées.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim tiendra son camp d'été et son camp d'ADO « 2011 » à Beauré et que le coût pour une inscription par enfant au camp choisi sera réparti comme suit :

Nombre de semaines	Tarification 2011	Parents 2011	Municipalité 2011
Camp d'été enfant			
-pour 1 semaine par enfant	95,00\$	47.50\$	47.50\$
-pour 6 semaines	565,00\$	282,50\$	282,50\$
-pour 7 semaines	650,00\$	325,00\$	325,00\$
-pour 8 semaines	750,00\$	375,00\$	375,00\$
-Camp « ADO »			
Pour l'été	800.00\$	400.00\$	400.00\$
Par semaine	135.00\$	67,50\$	67,50\$
Service de garde			

-pour l'été	70,00\$	70,00\$	0\$
-à la semaine	15,00\$	15,00\$	0\$

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Ville de Beaupré et à la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, municipalités participantes à l'entente ».

RÉS.NO : 2011-04-368

ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION ET DU RÈGLEMENT #338-2010 CORRIGÉ

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du procès-verbal de correction préparé par madame Suzanne Cyr, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, le 4 avril 2011 ainsi que le règlement numéro 338-2010 corrigé;

QUE le procès-verbal de correction ainsi que le règlement #338-2010 corrigé font partie de la présente résolution comme s'ils y étaient au long récités ».

RÉS.NO : 2011-04-369

RÉSOLUTION POUR APPUYER LA DÉMARCHE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES AQUATIQUES ET DE CONGRÈS (CDCAC) AU MONT SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement des centres aquatiques et de congrès (CDCAC) a fait une étude de faisabilité sur les parcs aquatiques intérieurs dans l'État de Wisconsin;

CONSIDÉRANT QU'il y a un potentiel de développement intéressant au Mont Sainte-Anne pour tout l'Est du Canada;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer la démarche entreprise par la CDCAC pour la réalisation et la construction d'un parc aquatique intérieur qui serait situé sur le territoire de la Ville de Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joachim appuie la démarche de la Corporation de développement des centres aquatiques et de congrès (CDCAC) pour la réalisation et la construction d'un parc aquatique intérieur sur le territoire de la Ville de Beauré, au pied du Mont Sainte-Anne;

QUE ce projet aura des retombées économiques importantes pour toute la région et particulièrement pour la Côte-de-Beauré ».

RÉS.NO : 2011-04-370

CONCOURS LITTÉRAIRE – MOTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT QUE madame Dominique Audet a gagné le prix de création littéraire de la Ville de Québec et du Salon international du livre de Québec le 29 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces deux prix littéraires visent à souligner l'excellence et le talent d'auteurs de la région de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit transmis à madame Dominique Audet une motion de félicitations pour les prix littéraires qu'elle a reçu comme écrivaine lors du dernier Salon international du livre de Québec dans la catégorie adulte pour « L'âme du minotaure » publié chez VLB ».

RÉS.NO : 2011-04-371

LEVÉE DE LA SÉANCE du 4 AVRIL 2011

Il est proposé par : monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 4 avril 2011 à 20h34 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier